PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE
Courrier Arrivé Le :
04 OCT. 2018
Service Courrier

TROIS-RIVIÈRES

GUADELOUPE

Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 5
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 5
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016 6
      1.6.2. Production 6
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 7
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 7
      1.6.5. Autres volumes 8
      1.6.6. Volume consommé autorisé 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
   2.3. Recettes 11
3. Indicateurs de performance 12
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 13
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 15
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 15
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 16
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 16
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 16
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 17
   3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 18
   3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) 18
   3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 18
   3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 20
   3.9. Taux de réclamations (P155.1) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Branchements en plomb 21
   4.2. Montants financiers 21
   4.3. État de la dette du service 22
   4.4. Amortissements 22
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 22
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 23
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 24
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 24
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 24
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Commune de Trois-Rivières
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune au sein de la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT)
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : commune de Trois-Rivières
- Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

☑ Oui ☐ Non

- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 9 avril 2013 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☑ Oui ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑ **régie**
☐ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **gérance**
☐ **délégation de service public : affermage**

* Approbation en assemblée délibérante

☐ **délégation de service public : concession**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 8 765 habitants au 31/12/2016 (8 918 au 31/12/2015).
Source INSEE : population totale de la commune au 1er janvier 2016, date de référence 1er janvier 2013.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 4 208 abonnés au 31/12/2016 (4 090 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune Trois-Rivières	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Total	**4 090**	**4208**	**0**	**4 208**	**2,9**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 63,93 abonnés/km au 31/12/2016 (62,29 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,08 habitants/abonné au 31/12/2016 (2,18 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 134,58 m³/abonné au 31/12/2016 (145,89 m³/abonné au 31/12/2015).

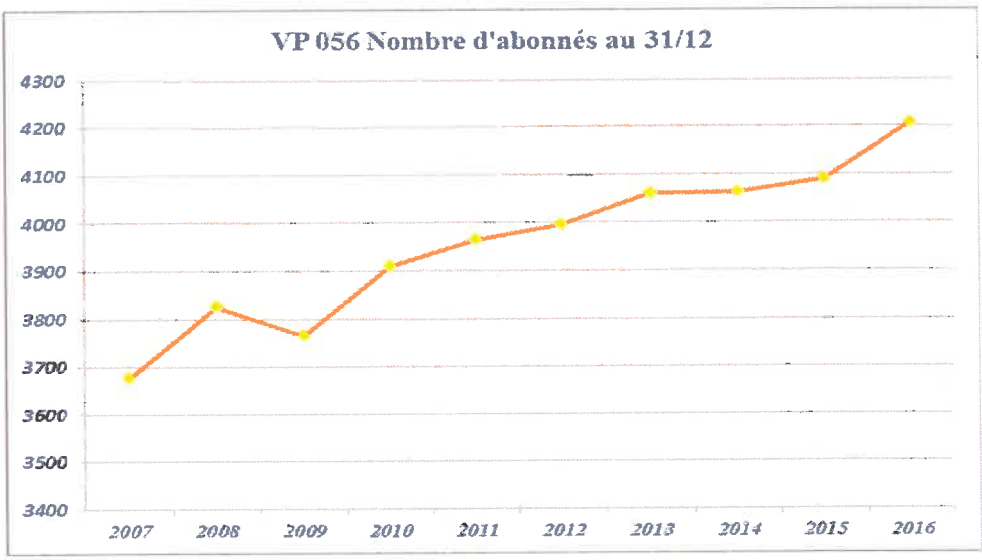

L'augmentation du nombre d'abonnés en 2016 provient principalement de la livraison des logements de la nouvelle résidence SIG (Société Immobilière de Guadeloupe) Les Cacaoyers à Gommier dès le 1er trimestre.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 232 126 m³ pour l'exercice 2016 (1 237 335 pour l'exercice 2015).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux m³/h	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m³	Variation %
Source Hermitage PLVT	Eau de source	59	503 746	512 622	**1,8**
Source Tête-Canal PLVT	Eau superficielle	38	183 840	182 040	**-1**
Source Gommier PLVT	Eau de source	70	522 010	509 257	**-2,4**
Source La Plaine PLVT	Eau de source	40	27 739	28 207	**1,7**
Total	-	207	1 237 335	1 232 126	**-0,4**

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 85,2 %.

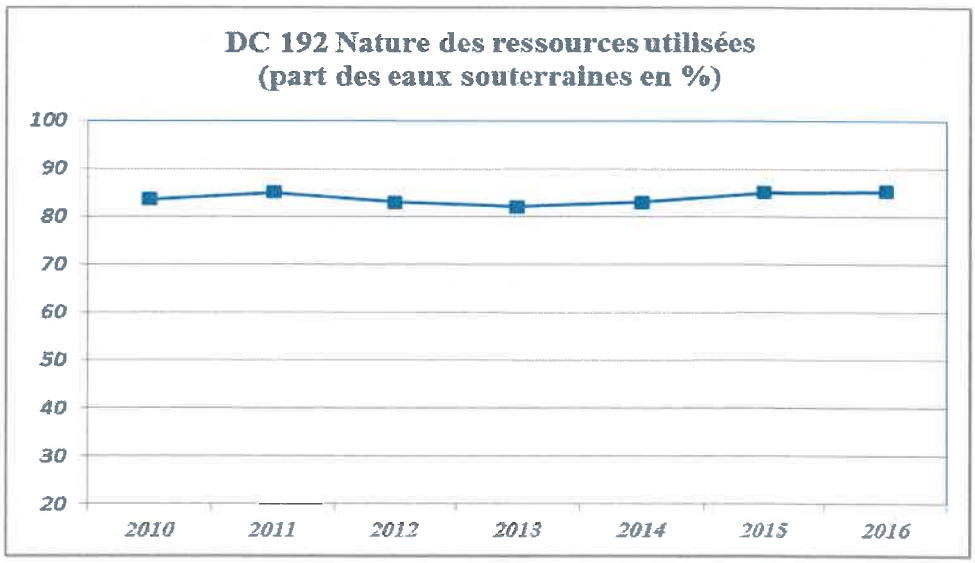

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service n'a pas recours à l'achat d'eau brute.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016

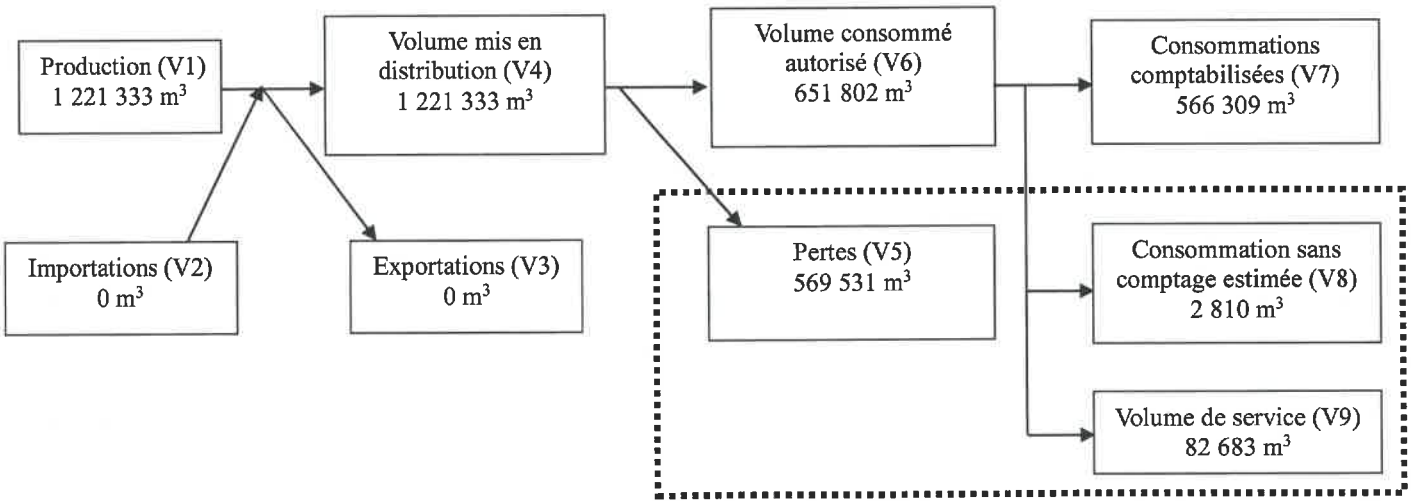

1.6.2. Production

Le service a 4 stations de production d'eau potable.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Hermitage	Désinfection au chlore gazeux
Gommier	Filtration sur charbon actif, désinfection au chlore gazeux
Tête-Canal	Filtration sur sable, désinfection au chlore gazeux
La Plaine	Filtration sur charbon actif, désinfection au chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé : les usines de traitement génèrent des pertes, lors des lavages des filtres par exemple.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Source Hermitage PLVT	503 746	512 622	1,8	60
Source Tête Canal PLVT	181 082	179 309	-1	50
Source Gommier PLVT	514 180	501 618	-2,4	50
Source La Plaine PLVT	27 323	27 784	1,7	50
Total du volume produit (V1)	**1 226 331**	**1 221 333**	**-0,4**	**54,2**

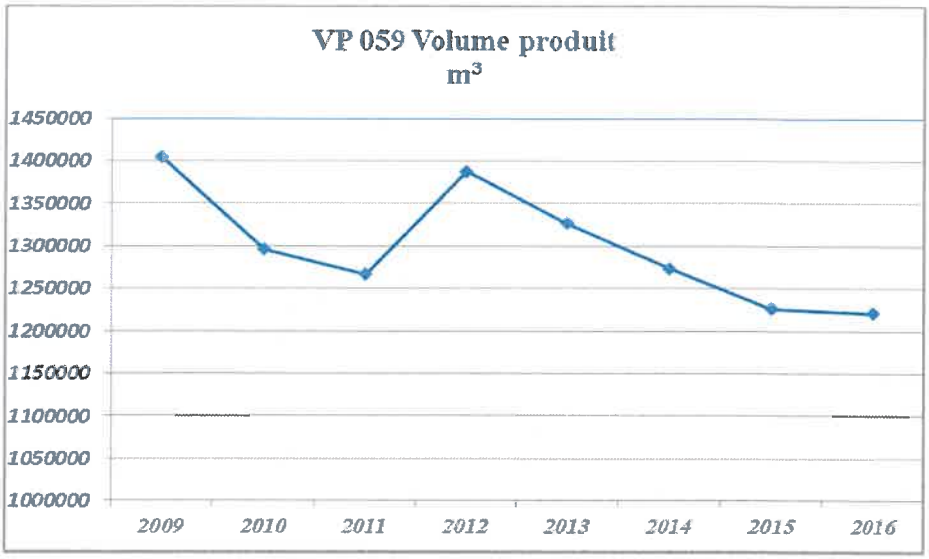

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Le service n'a pas recours à l'achat d'eau traitée auprès d'autres services d'eau potable.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	596 695	566 309	-5,1%
Abonnés non domestiques	0	0	-
Total vendu aux abonnés (V_7)	**596 695**	**566 309**	**-5,1%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Office de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

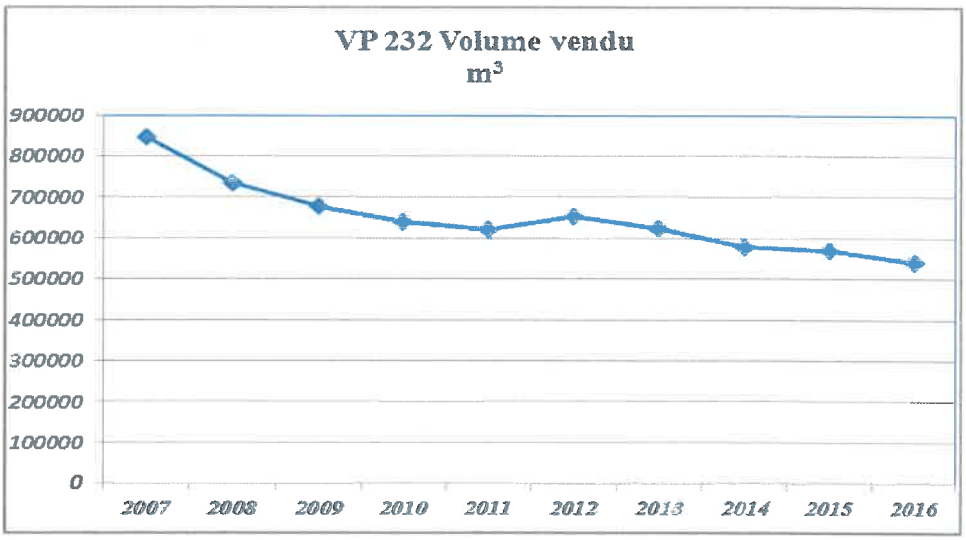

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 800	2 810	0,4%
Volume de service (V9)	70 780	82 683	16,8%

Le volume de consommation sans comptage (V8) correspond essentiellement aux essais de fonctionnement règlementaires des poteaux d'incendie sur la Commune.
Le volume de service est estimé en fonction des opérations d'entretien et de maintenance des sites (production, pompage) et du réseau : lavage de réservoirs, lavages des filtres (à sable et à charbon actif), purges de réseau, ...

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	670 275	651 802	-2,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 65,82 kilomètres au 31/12/2016 (65,66 au 31/12/2015).

Cette année, la Régie a réalisé une extension de 160 ml de réseau de desserte, ruelle des Oliviers à Louisville.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 12 € au 01/01/2016
12 € au 01/01/2017

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	62,16 €	62,16 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
1e tranche	Prix au m³ de 0 à 40 m³	1,36 €/m³	1,36 €/m³
2e tranche	Prix au m³ de 41 m³ à 70 m³	1,65 €/m³	1,65 €/m³
3e tranche	Prix au m³ supérieur à 70 m³	1,95 €/m³	1,95 €/m³
Autre : spécial agriculteurs		0,97 €/m³	0,97 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (1)	2,1 %	2,1 %
	Droit additionnel à l'octroi de mer (1 % du total HT)	0,0226 €/m³	0,0241 €/m³
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'Eau)	0,0994 €/m³	0,109 €/m³
	Pollution domestique (Office de l'Eau)	0,35 €/m³	0,425 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³

(1) **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/04/2016 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 14/10/2010 effective à compter du 01/07/2010 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 24/06/2010 effective à compter du 01/07/2010 fixant les prix pour la réalisation de travaux divers.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) - *120 m³/an représentant 4 consommations trimestrielles de 30 m³* - sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	62,16	62,16	0%
Part proportionnelle	163,20	163,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	225,36	225,36	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'Eau)	11,93	13,08	9,7%
Redevance de pollution domestique (Office de l'Eau)	42,00	51,00	21,4%
VNF Prélèvement	0,00	0,00	-
Droit additionnel à l'octroi de mer	2,71	2,89	6,6%
TVA	5,92	6,14	3,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	62,56	73,11	16,9%
Total	**287,92**	**298,47**	**3,7%**
Prix TTC au m³	**2,40**	**2,49**	**3,8%**

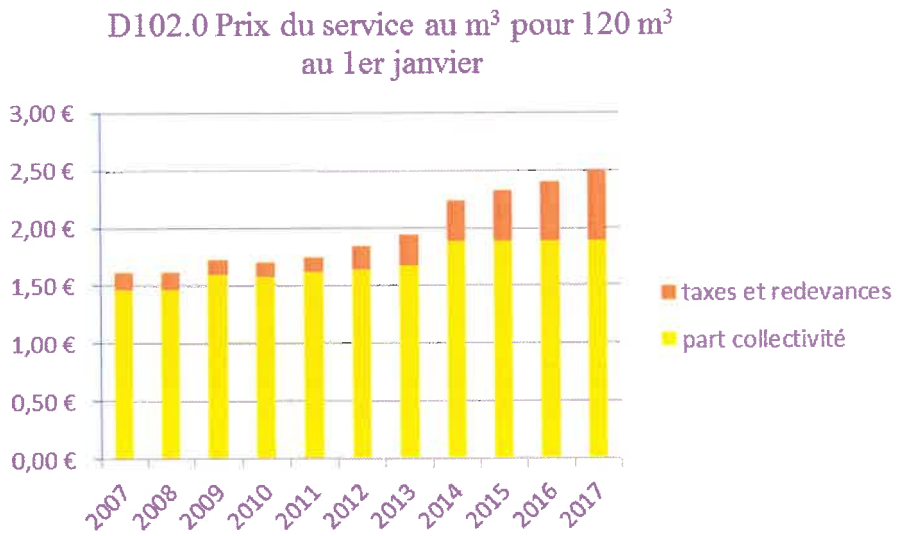

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☑ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☑ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2016 sont de 566 309 m³ (572 606 m³ en 2015).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
L'augmentation du montant de la facture-type ne concerne que les redevances fixées par le Comité de Bassin Guadeloupe. (Cf. note jointe en annexe).

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 063 433,24	1 079 488,41	1,5
dont abonnements	254 156,70	258 461,28	1,7
Recette de vente d'eau en gros	-	-	-
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1350,49	- 6 876,22	- 409
Total recettes de vente d'eau	**1 062 082,75**	**1 072 612,19**	1,0
Recettes liées aux travaux	47 722,31	79 153,38	66
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	-
Autres recettes (voir détail ci-après)	26 807,72	27 808,97	3,7
Total autres recettes	**74 530,03**	**106 962,35**	43,5
Total des recettes	**1 136 612,78**	**1 179 574,54**	3,8

Détail des autres recettes	*Exercice 2015 en €*	*Exercice 2016 en €*	*Variation en %*
Frais accès au service et fermeture des branchements	*4 233,00*	*5 175,00*	*+ 22,3*
Entretien des poteaux d'incendie	*22 574,72*	*22 633,97*	*+ 0,3*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 1 072 612,19 € (1 062 082 € au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	44	2	42	0
Paramètres physico-chimiques	39	0	42	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	95,5%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Dans le cadre de son autosurveillance, la Régie des Eaux réalise, en alternance avec le contrôle sanitaire, un suivi du traitement d'élimination des molécules de pesticides par filtration sur charbon actif sur les usines de Gommier et de La Plaine. Quand un résultat dépasse ou approche de la Limite de Qualité (LQ) pour une molécule (principalement la chlordécone), il est procédé au renouvellement des filtres à charbon actif.

Unité de production d'eau potable	*Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015*	*Nombre de situation de non-conformité exercice 2015*	*Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016*	*Nombre de situation de non-conformité exercice 2016*
UPEP Gommier	*12*	*0*	*11*	*1*
UPEP La Plaine	*8*	*0*	*9*	*0*

La Limite de Qualité (LQ) chlordécone est fixée à 0,100 µg/l.
Le 29 septembre, il nous a été signalé une situation de non-conformité à l'unité de production de Gommier à 0,130 µg/l. Le renouvellement de l'ensemble des filtres à charbon actif a été opéré du 3 au 7 octobre.

Il convient de noter qu'un dépassement de la limite de qualité, tant qu'il n'atteint pas la Valeur sanitaire maximale (V_{max}), ne présente pas de risque sanitaire et par conséquent ne nécessite pas de restriction d'usage (cf. l'Instruction n° DGS/EA4/2010/424 du 9 septembre 2010 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides).
Cette Valeur maximale pour la chlordécone est fixée à 1,5 µg/l.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	**Exercice 2016**
Rendement du réseau	54,7 %	53,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	27,97	27,13
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	48,7 %	46,4 %

Le rendement du réseau de distribution chute légèrement. Cela est particulièrement dû aux casses survenues cette année sur le réseau principal de l'Ermitage.
La politique de lutte contre les pertes en eau passe essentiellement par le remplacement des canalisations en amiante-ciment selon les Propositions d'aménagements et d'orientations période 2009-2028 du Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable de la commune. Voir les travaux réalisés § 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.

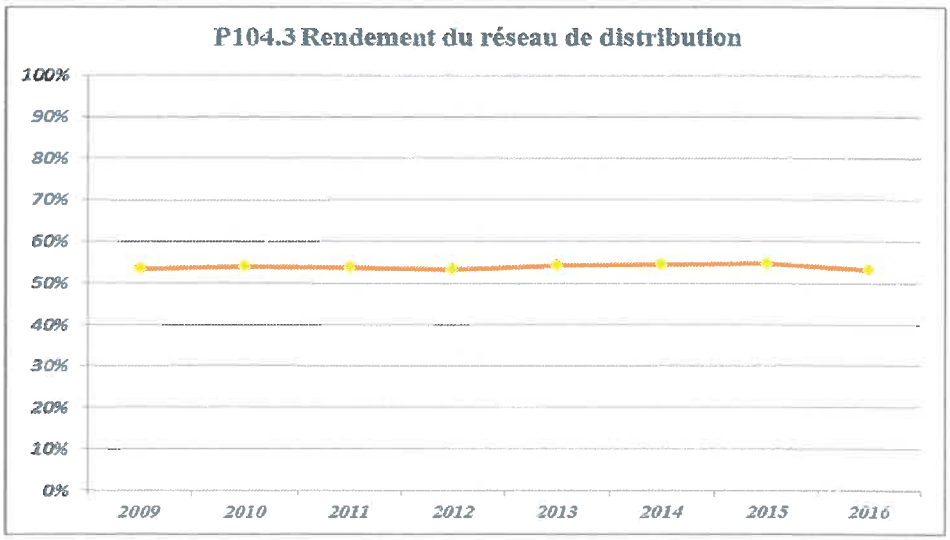

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 27,3 m³/j/km (26,3 en 2015).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 23,7 m³/j/km (23,2 en 2015).

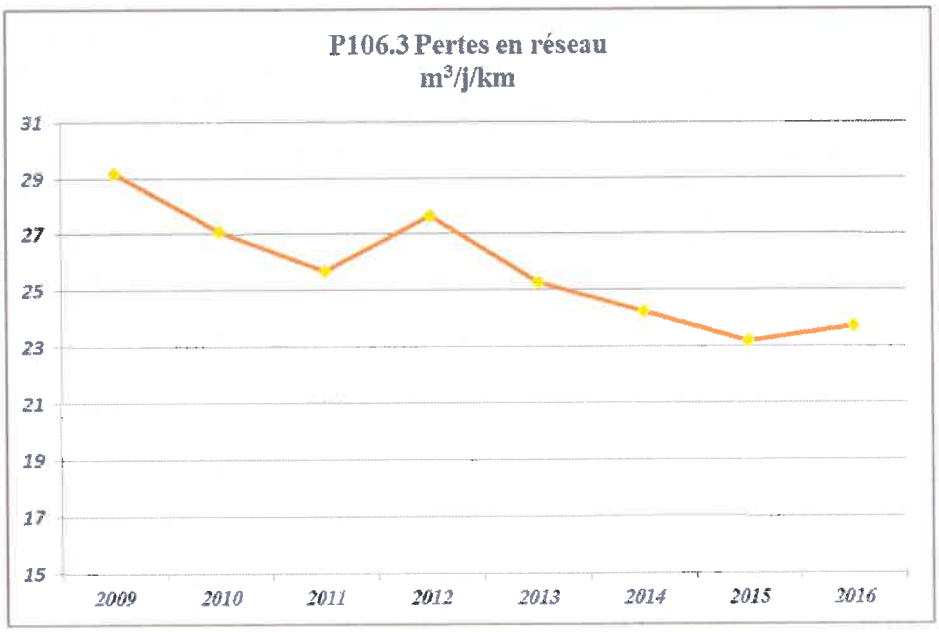

3.3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux

remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	3,321	0,550	0,600	0,400	1,615

En 2016, la Régie des Eaux a procédé au remplacement de 100 ml de réseau en amiante-ciment par de la fonte de même diamètre (DN 100), chemin de Petite Montagne à Grande-Anse-sur-Morne.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de Renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune à partir des résurgences de l'Ermitage, initiés en février 2016, la conduite d'adduction entre le captage et le réservoir de l'Ermitage (510 ml) a été remplacée et le réseau de distribution de l'Ermitage a été renforcé sur 1 515 ml (remplacement de l'amiante-ciment DN 150 par de la fonte ductile DN 300). La mise en service de cette dernière a été effective au mois de mars 2017.

Au cours des 5 dernières années, 6,486 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,97 % (1,56 en 2015).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 54,2 % (48,2% en 2015).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2016, 39 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (24 en 2015), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 9,27 pour 1 000 abonnés (5,87 en 2015).

Ces interruptions de service sont dues à des ruptures de canalisations principales soudaines et visibles. Un tiers d'entre elles a concerné le réseau de distribution de l'Hermitage. Une nouvelle conduite a été mise en service en avril 2017.

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai est de 100 % (99,2% en 2015).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	209 820,87	979 566,35
Epargne brute annuelle en €	201 688,04	122 820,25
Durée d'extinction de la dette en années	1	8

Pour l'année 2016, la durée d'extinction de la dette est de 8 ans (1 en 2015).

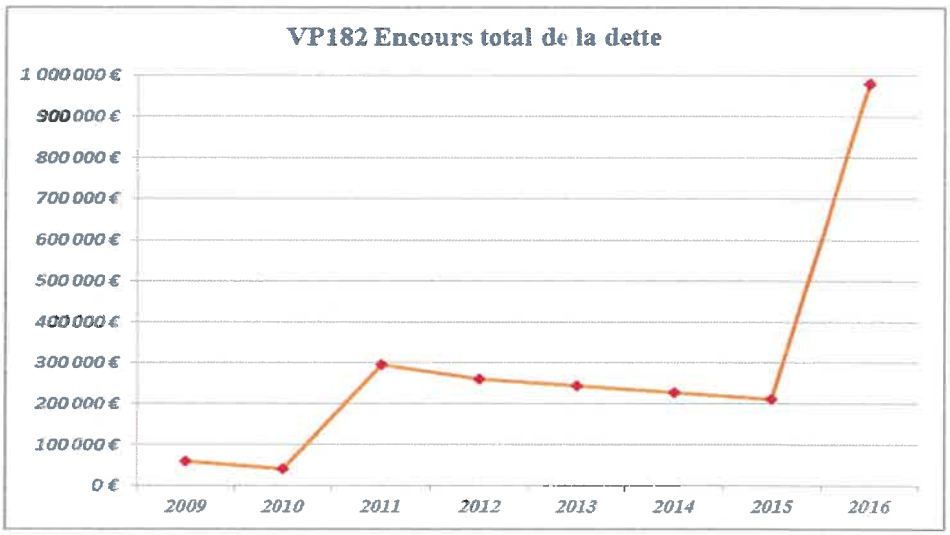

Durant cet exercice, la Régie des Eaux a contracté un emprunt de 787 100 € auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), correspondant à sa participation dans le financement de l'opération Renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune à partir des résurgences de l'Ermitage *:*

Participation Organismes publics	
Etat - Fonds Exceptionnel d'Investissement 2015	*2 728 400,00 € (69,3 %)*
Office de l'Eau Guadeloupe	*420 000,00 € (10,7 %)*
Participation Régie des Eaux	*787 100,00 € (20,0 %)*
Montant total des études et travaux	*3 935 500,00 € HT*

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2015 tel que connu au 31/12/2016	76 189,03	111 833,94
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2015	1 237 908,9	1 284 122,75
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2015	6,15	8,71

Pour l'année 2016, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2015 est de 8,71% (6,15 en 2015).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☑ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 6

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2016, le taux de réclamations est de 1,43 pour 1000 abonnés (0,98 en 2015).

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE
24 OCT. 2018
Service Courrier

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements	4 414	4 530
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	100 802,16	1 144 462,40
Montants des subventions en €	797 703,37	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Les montants financiers des travaux engagés concernent la première phase des travaux de *Renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune à partir des sources de l'Hermitage* :

- le renforcement du réseau de distribution de l'Ermitage :
1515 ml de canalisations en amiante-ciment de diamètre 150 mm par de la fonte en 300 mm avec pose d'autres accessoires de réseau pour un montant de 675 770,80 € HT,

- le renforcement de la conduite d'adduction du captage existant au réservoir de l'Ermitage :
510 m de canalisations en amiante-ciment de diamètre 150 mm par de la fonte de 250 mm avec pose d'autres accessoires pour un montant de 468 691,60 € HT.

Le financement prévisionnel de l'opération globale s'élève à 3 935 500 € HT. Elle comprend l'aménagement des captages des résurgences de l'Hermitage, la création d'un stockage d'eau potable de 15000 m^3 et la création d'une conduite d'adduction du réservoir de Gommier à partir du réseau de distribution de l'Hermitage

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		209 820,87	979 566,35
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	16 860,31	17 354,52
	en intérêts	6 474,65	5 980,44

La Régie des Eaux a contracté un emprunt de 787 100 € auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), correspondant à sa participation dans le financement de l'opération Renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune à partir des résurgences de l'Ermitage *:*

Participation Organismes publics	
Etat - Fonds Exceptionnel d'Investissement 2015	*2 728 400,00 € (69,3 %)*
Office de l'Eau Guadeloupe	*420 000,00 € (10,7 %)*
Participation Régie des Eaux	*787 100,00 € (20,0 %)*
Montant total des études et travaux	*3 935 500,00 € HT*

4.4. Amortissements

Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 232 267,06 € (231 744,24 € en 2015).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Aménagement des captages des nouvelles résurgences de l'Hermitage	1 070 000
Augmentation de la capacité de stockage (construction d'un réservoir de 1500 m^3)	1 200 000
Création d'un réseau d'adduction du réservoir de Gommier à partir du réseau de l'Hermitage	450 000
Extension du réseau à Bas-Schœlcher : 450 ml chemin des Cacaoyers	100 000
Renouvellement des compteurs de plus de 15 ans	350 000
Installation d'un système de télégestion et de matériels d'enregistrement en continu *(volumes produits et distribués, heures de fonctionnement, niveaux de réservoirs...)* afin de contrôler à distance le fonctionnement du réseau et ainsi mieux gérer les interventions.	100 000
Acquisition de matériel acoustique mobile pour la recherche de fuites	30 000

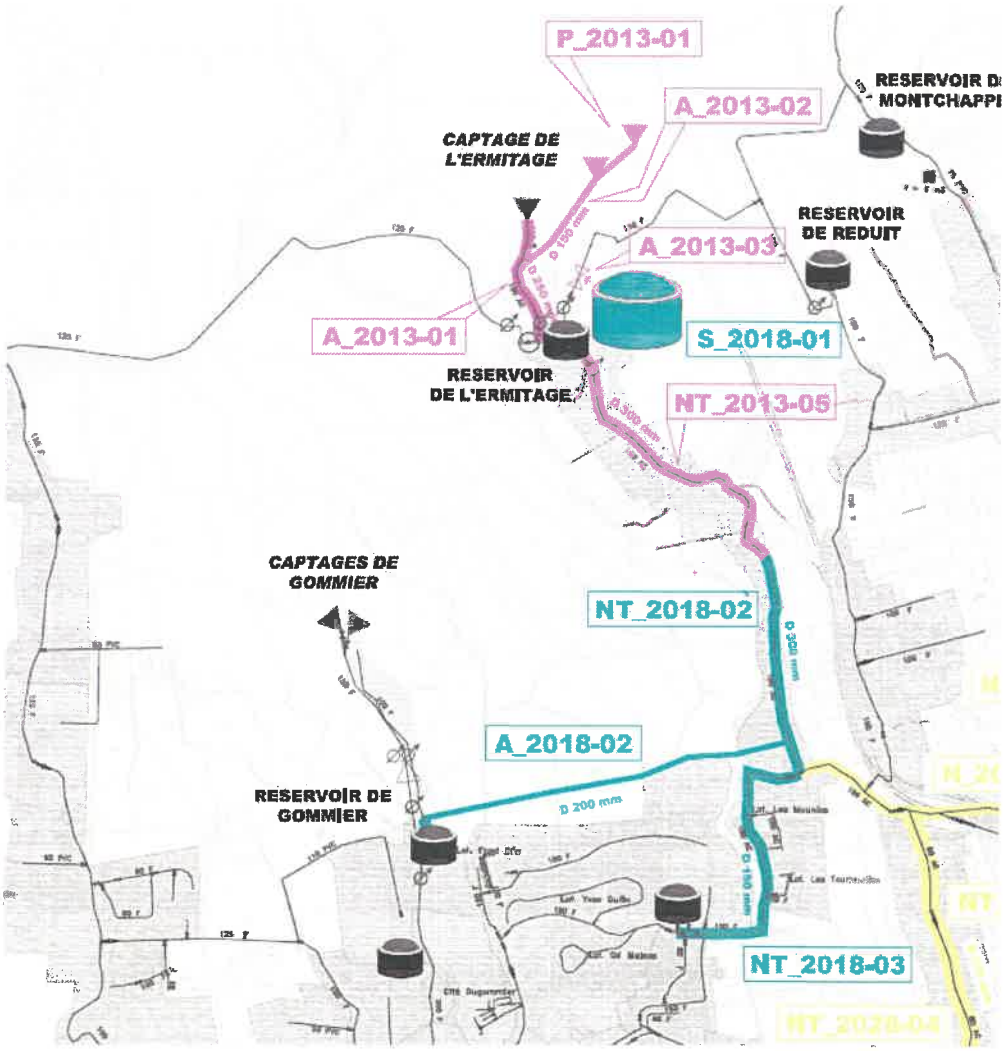

Projet Renforcement de l'AEP à partir des sources de l'Hermitage – extrait du Schéma directeur AEP

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Compte tenu de l'opération de renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune à partir des résurgences de l'Ermitage programmée sur plusieurs années, aucun projet n'a été présenté au Conseil Municipal cette année.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2016, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2016 (0 €/m^3 en 2015).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Aucune opération mise en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement n'a été initiée.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 918	8 625
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,4	2,49
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	8	8
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,5 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	81	81
P104.3	Rendement du réseau de distribution	54,7 %	53,4 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	26,3	27,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	23,2	23,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,56%	1,97%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	48,2%	52,5 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5,87	9,27
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,2 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1	8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6,15%	8,71%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,98	1,43

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE
Courrier Arrivé Le :
04 OCT. 2018
Service Courrier

ANNEXES

Votre référence :
TRTTE01 / 4297

Adresse du point de comptage
UNTEL Pierre
001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
TROIS/RIVIERES

Propriétaire UNTEL PIERRE

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE
Courrier Arrivé Le : 04 OCT. 2018
Service Courrier

regiedeseaux97114@orange.fr
En cas d'urgence : 0690 35 89 56
Horaires d'ouverture :
Caisse :
lundi, mardi, jeudi : 7h30 - 11h30 / 14h - 15h30
mercredi, vendredi : 7h30 - 11h00.
Bureaux :
lundi, mardi, jeudi : 7h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
mercredi, vendredi : 7h00 - 12h30

Informations pratiques

Désormais vous avez la possibilité de demander l'envoi de votre facture sur l'adresse Email de votre choix.

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2016 0009 190082 Q du 24/05/2016

PERIODE DE FACTURATION : PREMIER TRIMESTRE 2016.

Votre consommation	**120** m³

	Montant TTC
Distribution de l'eau	230.10
Organismes Publics	57.77

HISTORIQUE DE VOTRE CONSOMMATION

Date de relève		30/06/15
volume facturé		120 M3

Montant du trimestre	**287.87 €**
Solde dû des factures précédentes	
MONTANT A REGLER	**287.87**

Avant le : 24/05/2016

PROCHAINE FACTURE AU MOIS DE JUIN 2016

MODES DE PAIEMENT AU DOS DE VOTRE FACTURE.

PAIEMENT A EFFECTUER A :

TRESORIER DE CAPESTERRE BELLE-
RUE JOLOIT CURIE
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
Tél.: 0590-86-30-34
45159 00002 1D130000000 84

Réf. Fact.	2016 0009 190082 Q
Montant	287.87 €

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297
Avant le : 24/05/2016

TALON DE PAIEMENT
FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

TRESORIER DE CAPESTERRE BELLE-
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2016 0009 190082 Q

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
958756	15	30/06/2015	120	01/04/2015	0	120	-

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. € H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						
Abonnement	4	15.540	62.16	2.10	1.31	63.47
Consommation tranche 1	120 m³	1.360	163.20	2.10	3.43	166.63
Organismes Publics						
Prélèvement de la resource en eau (Office de l'Eau	120 m³	0.0994	11.93	2.10	0.25	12.18
Lutte contre la pollution (Office de l'Eau Gpe)	120 m³	0.350	42.00	2.10	0.88	42.88
Octroi de mer	1 %	2.71	2.71		0.00	2.71
TOTAL A PAYER			282.00		5.87	287.87

LEXIQUE

Abonnement
Sommes destinées à couvrir les frais d'entretien du branchement.

Consommation
Volume d'eau comptabilisé par le compteur.

Lutte contre la pollution, Prélèvement de la resource en eau
Redevance calculée sur le volume d'eau consommé et reversée a l'Ofice de l'Eau Guadeloupe.

Modernisation des réseaux
Redevance calculée sur le volume d'eau facturé en assainissement et reversée a l'Office de l'Eau Guadeloupe..

Voir : www.eauguadeloupe.com

Consommation estimée
Consommation calculée sur la base de la même période de l'année précédente ou à défaut, sur un laps de temps identique de l'année en cours, en cas d'impossibilité d'accès au compteur.

Octroi de Mer
Taxe applicable à la production locale reversée à la Recette Régionale des Douanes chargée du recouvrement.

IMPORTANT: Signalez au service, tout changement d'adresse, de locataire ou de proprietaire.

MODE DE PAIEMENT

Vous pouvez payer :

- en espèces
- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous aux services de la Régie des Eaux. munis de justificatifs de votre situation

Votre référence :
TRTTE01 / 4297

Adresse désservie :
UNTEL Pierre
001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
TROIS/RIVIERES

Propriétaire UNTEL PIERRE

regiedeseaux97114@orange.fr
Nous contacter en cas d'urgence : 0690 35 89 56

Accueil clientèle:
Caisse :
lundi, mardi, jeudi : 7h30 - 11h30 / 14h - 15h30
mercredi, vendredi : 7h30 - 11h00.
Bureaux :
lundi, mardi, jeudi : 7h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
mercredi, vendredi : 7h00 - 12h30

Informations pratiques

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2017 0020 204262 du 10/10/2017

PERIODE DE FACTURATION : DEUXIEME TRIMESTRE 2017.

Votre consommation	**120** m³

	Montant TTC
Distribution de l'eau	230.10
Organismes Publics	68.31

HISTORIQUE DE VOTRE CONSOMMATION

Montant du trimestre **298.41 €**

volume facturé

Solde dû des factures précédentes

PROCHAINE RELEVE EN FIN SEPTEMBRE 2017.

MONTANT A REGLER **298.41**

Avant le : 10/10/2017

PAIEMENT A EFFECTUER A :

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
11 RUE DE L'AFRIQUE
97114 TROIS-RIVIERES
Tél.: 0590 92 96 54

Exercice de prise en charge : 2017

Réf. Fact.	2017 0020 204262
Montant	298.41 €

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Avant le : 10/10/2017

TALON DE PAIEMENT

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT
97114 TROIS-RIVIERES

M. UNTEL PIERRE

001 ABONNES A PART
RUE SANS NOM
97114 TROIS/RIVIERES

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE RÉF. 2017 0020 204262

Réf. à rappeler : TRTTE01 / 4297

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m³	
958756	15	31/03/2017	120	30/06/2016	0	120	-

LIBELLÉ	Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau						
Abonnement	4	15.540	62.16	2.10	1.31	63.47
Consommation tranche 1	120 m³	1.360	163.20	2.10	3.43	166.63
Organismes Publics						
Prélèvement de la resource en eau (Office de l'Eau	120 m³	0.1090	13.08	2.10	0.27	13.35
Lutte contre la pollution (Office de l'Eau Gpe)	120 m³	0.425	51.00	2.10	1.07	52.07
Octroi de mer	1 %	2.89	2.89	0.00	0.00	2.89
TOTAL A PAYER			292.33		6.08	298.41

LEXIQUE

Abonnement
Sommes destinées à couvrir les frais d'entretien du branchement.

Consommation
Volume d'eau comptabilisé par le compteur.

Lutte contre la pollution, Prélèvement de la resource en eau
Redevance calculée sur le volume d'eau consommé , destinée a l'amélioration de la qualité de l'eau, à la lutte contre la pollution et reversée à l'Ofice de l'Eau Guadeloupe.

Modernisation des réseaux
Redevance calculée sur le volume d'eau facturé en assainissement et reversée a l'Office de l'Eau Guadeloupe..
Voir : www.eauguadeloupe.com

Consommation estimée
Consommation calculée sur la base de la même période de l'année précédente ou à défaut, sur un laps de temps identique de l'année en cours, en cas d'impossibilité d'accès au compteur.

Octroi de Mer
Taxe applicable à la production locale reversée à la Recette Régionale des Douanes chargée du recouvrement.

IMPORTANT: Signalez au service, tout changement d'adresse, de locataire ou de proprietaire.

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE

Vous pouvez payer :

- en espèces
- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous aux services de la Régie des Eaux munis de justificatifs de votre situation

Qualité de l'eau distribuée au cours de l'année 2016
Dans la commune de TROIS RIVIERES

Ce bulletin d'information annuel joint à votre facture d'eau vous permettra, comme l'exige la réglementation, d'être informé de la synthèse des résultats du contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et distribuée par le réseau public en 2016.

Agence de Santé Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthélemy

Organisation administrative de la distribution

La commune de Trois-Rivières est alimentée à partir des captages de Gommier, L'Hermitage, Tête Canal et La Plaine. L'eau est traitée par les stations de Gommier, L'Hermitage, Tête Canal et La Plaine et est ensuite répartie au sein des unités de distribution du Bourg, Poterie, La Plaine, l'Hermitage et Réduit.
La commune de Trois-Rivières gère ses propres installations de production et de distribution d'eau.

Contrôle sanitaire et bilan général de la qualité de l'eau

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est exercé par les services de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthélemy conformément au Code de la Santé Publique. En 2016, il a représenté 1515 prélèvements répartis sur toute la Guadeloupe et les îles du Nord.
Les contrôles officiels en 2016 ont conduit à réaliser, pour la commune de Trois Rivières : 10 prélèvements aux captages, 23 prélèvements aux stations de traitement, et 42 en distribution.
En cas de résultats d'analyses non conformes, la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau est informée et prend des dispositions correctives.

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Bactériologie

La qualité bactériologique de l'eau est évaluée par la recherche de micro-organismes révélateurs d'une contamination du réseau.
L'eau du réseau public a fait l'objet de 42 prélèvements aux fins d'analyses bactériologiques en 2016 et 100% étaient conformes aux normes de potabilité au Bourg, à La Plaine, à la section Poterie, à l'Hermitage et à Réduit.

Chlore

Le chlore est utilisé pour la désinfection de l'eau. Dans les conditions normales d'exploitation et au delà de 0,1 mg/l, il permet de lutter contre les pollutions d'origine bactériologique. Toutefois un excès de chlore peut favoriser l'apparition de mauvais goût ou d'odeurs. En 2016, l'eau du réseau a fait l'objet de 42 mesures de chlore, la teneur moyenne était de 0,63mg/l au Bourg, 0,69 mg/l à La Plaine, 0,82 mg/l à Réduit, 0.63 mg/l à Poterie et 0,65 mg/l à l'Hermitage; la valeur maximale était de 1,15 mg/l au Bourg, 0,93mg/l à La Plaine, 1,46 mg/l à Réduit, 1.02 mg/l à Poterie et 1,15 mg/l à l'Hermitage.

Dureté

Le titre hydrotimétrique (TH) est un paramètre qui permet d'apprécier le pouvoir entartrant de l'eau. Il dépend essentiellement des concentrations en calcium et magnésium de l'eau.
On considère qu'une eau est douce en dessous de 10°F de TH et qu'elle est très calcaire au dessus de 30°F. L'eau distribuée en 2016 a présenté une moyenne de 2,03°F à La Plaine, 1,92°F à l'Hermitage, 1,47°F à Tête Canal : il s'agit d'une eau très douce, faiblement minéralisée qui peut, dans certaines conditions, se révéler corrosive vis à vis des canalisations. Au Bourg et à Poterie, la moyenne était de 11,85°F : c'est une eau douce qui présente un bon pouvoir moussant et n'entartre pas les appareils électroménagers.

Turbidité

La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension qui lui donnent un aspect trouble. Au cours de l'année 2016, les 40 mesures de turbidité 100% étaient conformes aux normes.

Pesticides

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont des produits chimiques utilisés pour désherber ou pour protéger les cultures. La présence de ces substances dans les eaux résulte d'une utilisation excessive ou mal maîtrisée. Depuis la mise en évidence, en 2000, des traces de chlordécone et HCH bêta aux captages de Gommier et La Plaine un traitement sur charbon actif a été mis en place. L'ARS vérifie l'efficacité du traitement par un contrôle sanitaire renforcé. En 2016, sur 13 prélèvements effectués en sortie de station de traitement pour la recherche de pesticides, une seule non-conformité a été détectée à Gommier.

Conclusion : Eau de bonne qualité.

Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Bisdary – 97113 GOURBEYRE
Tél 0590 80 94 94 Fax 0590 99 49 49

NOTE D'INFORMATION DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

L'Office de l'Eau Guadeloupe vous informe

Edition 2017
Chiffres 2016

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des offices de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement *(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006)*. Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue à travers la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution,** que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte.**
Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
Une autre **redevance**, dite « **prélèvement**» est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités
(industriels, agriculteurs, pêcheurs…par exemple).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Office de l'Eau. Les taux sont fixés par **le Comité de Bassin Guadeloupe (le parlement de l'eau) où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.** Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, de la fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain - L'Usager au cœur de la politique de l'Eau

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES EN 2016 ?

L'impact des redevances de l'Office de l'Eau est en moyenne, de l'ordre de 7% du prix du m3 d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) notifiées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé à 8,2 millions d'euros

RECETTES / REDEVANCES

Qui paie quoi à l'Office de l'Eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

100 €

De recettes de redevances perçues par l'Office de l'eau en 2016

41.35 €

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les collectivités *(répercutés sur le prix de l'eau) et* payés par les activités économiques (dont les irrigants)

48.08 €

de redevance pollution payés par les collectivités *(répercutés sur le prix de l'eau) et* payés par les activités économiques dont l'activité principale est considérée comme non domestique et qui ne sont pas directement redevables de l'Office de l'Eau

2.44 €

de redevance de pollution diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

8.13 €

de redevance modernisation des réseaux de collecte payés par les collectivités *(répercutés sur le prix de l'eau) et* payés par les activités économiques

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE
Courrier Arrivé Le : 04 OCT. 2018
Service Courrier

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les Offices de l'Eau apportent, dans le cadre de leurs Programmes Pluriannuels d'Intervention (PPI), des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.
Le montant total des subventions accordées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé en 2016 à environ 2,56 millions euros (2 564 663 euros).

AIDES / SUBVENTIONS

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour en 2016 ?

59 859 €

Versés aux établissements publics
pour la connaissance et la protection de la ressource en eau

1 722 904 €

Versés aux collectivités
pour l'Adduction en Eau Potable (AEP), la création et la mise aux normes des usines de production d'eau potable, le renouvellement des réseaux, les économies d'eau

116 000 €

Versés aux syndicats intercommunaux et associations

pour la protection et la restauration des zones humides

665 900 €

Versés aux collectivités et industriels

pour améliorer le raccordement à l'assainissement collectif et la gestion prospective de la ressource en eau, améliorer le traitement des eaux usées industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles et limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires

Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain - L'Usager au cœur de la politique de l'Eau

Plan Départemental de sécurisation en eau potable 2016-2017

En 2016 l'Office de l'Eau Guadeloupe et le Conseil Départemental de la Guadeloupe ont poursuivi la réalisation des travaux d'urgence initiés dans le cadre du ***Plan de secours en eau potable 2014-2015***.

Un second ***Plan Départemental de sécurisation en eau potable*** a été aussi établi pour la période 2016-2017. Ce plan comprend 9 nouvelles opérations de réhabilitation de réseaux d'alimentation en eau potable.

Opérations	Cout HT
1 – Renouvellement de 4,8 km de réseau à Deshaies	2 100 000 €
2 – Aménagement de l'Usine de traitement de Montval à Baillif	1 600 000 €
3 – Construction de l'Usine de traitement de Saint louis à Baillif	2 600 000 €
4 -Renouvellement de 4,5 km de réseau à bouillante et Vieux Habitant	1 400 000 €
5- Renouvellement de 4,5 km de réseau à Capesterre belle Eau	1 400 000 €
6 - Renouvellement de 8 km de réseau à Gosier Sainte Anne	2 700 000 €
7 - Renouvellement de réseau à Gosier Sainte Anne / travaux de sécurisation du réservoir de Bois Jolan	1 700 000 €
8 – Renouvellement du FEEDER de Belle Eau Cadeau DN 500 et 400 entre Sainte Anne et Saint François sur 6,1 km	2 200 000 €
9 – Renouvellement de 4km de réseau de distribution à Petit Bourg	1 200 000 €
TOTAL	**16 900 000 €**

Le plan 2016-2017 sera cofinancé par l'Office de l'Eau Guadeloupe, le Conseil Départemental, le Fonds Européen FEDER et l'Etat.

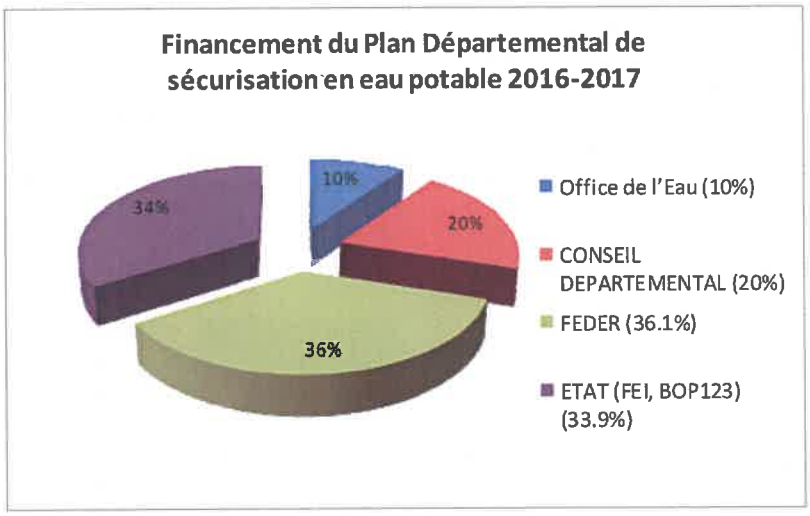

OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE
Immeuble Valkabois-Route de Grande Savane
Z.A. de Valkanaers- 97113 Gourbeyre
Standard : 0590 80 99 78 / Télécopie : 0590 80 02 21
www.eauguadeloupe.com

OBSERVATOIRE DE L'EAU GUADELOUPE
http://observatoire-eau-guadeloupe.makina-corpus.net